



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu les demandes d'ajouts de deux nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **LS PYRAC***

*de la société **Life Scientific Ltd***

*enregistrées sous les n° 2024-0356 et 2024-0357*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms TYRET et TYMEX.

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**Liberté  
Égalité  
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	LS PYRAC ONYR TOMEC ORIA 200 TYRET TYMEX
Type de produit	Générique
Titulaire	Life Scientific Ltd Block 4, Belfield Office Park Beech Hill Road, Dublin 4 Irlande
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	200 g/L - pyraclostrobine
Numéro d'intrant	727-2021.01
Numéro d'AMM	2230561
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 14/02/2024

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:

*Bertrand BITAUD*

33BC435FF8C6444...